

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20260126-1001-02022026-AI
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

N/Réf.: 26/AF/VB/CT/BH/LC

020

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS ORGANISÉS POUR LE RECRUTEMENT D'ATTACHÉS TERRITORIAUX SESSION 2026

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L 325-1 à L325-22 et L 325-26 à L 325-31,

Vu le code du sport, livre II, titre II, chapitre I, disposant en son article L 221-3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics sans remplir les conditions de diplôme,

Vu le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2009-756 du 22 juin 2009 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20260126-1001-02022026-AI
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n°2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article L325-30 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs Centres de gestion,

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 modifié fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale,

Vu la convention cadre pluriannuelle relative au fonctionnement des Centres de gestion de l'Interrégion Est dans le domaine des concours, des examens et de l'emploi pour les fonctionnaires de catégorie A et B signée, entre les Centres de gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte-d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Saône-et-Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort,

Considérant le recensement des besoins prévisionnels en recrutement,

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20260126-1001-02022026-AI
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : OUVERTURE DES CONCOURS

Un concours externe, un concours interne et un troisième concours sont ouverts par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle, pour les Centres de gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte-d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Saône-et-Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort, à la demande des collectivités et des départements cités ayant un ou plusieurs postes demeurés vacants, en vue du recrutement d'attachés territoriaux au titre de l'année 2026.

ARTICLE 2^e : NOMBRE DE POSTES

Le nombre de postes ouverts à ces concours est de 254, répartis de la manière suivante :

SPÉCIALITÉS	Concours externe	Concours interne	Troisième Concours	TOTAL
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	132	62	10	254 postes
ANALYSTE	1	1	1	
ANIMATION	7	2	0	
GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	15	6	0	
URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	11	5	1	
TOTAL	166 postes	76 postes	12 postes	

ARTICLE 3^e : DATES ET LIEUX DES ÉPREUVES

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront **le 19 novembre 2026** dans les conditions suivantes :

CONCOURS	SPÉCIALITÉS	ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ	LIEUX DE DÉROULEMENT PRÉVISIONNELS
EXTERNE	Toutes spécialités	1°Composition portant sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales (démocratie, société, économie, emploi, éducation/formation, santé, culture, urbanisme et aménagement, relations extérieures...)	<p>Site Alsace Parc expo MULHOUSE 120 Rue Lefèbvre 68100 MULHOUSE</p> <p>Site Bourgogne Dole Expo Rond-Point des Droits de l'Homme 39100 DOLE</p> <p>Site Champagne Le Capitole 68 Avenue du Président Roosevelt 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE</p>
	Administration Générale	2°Rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale.	
	Analyste	2°Rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier portant sur la conception et la mise en place d'une application automatisée dans une collectivité territoriale.	
	Animation	2°Rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale.	
	Gestion du Secteur Sanitaire et Social	2°Rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème sanitaire et social rencontré par une collectivité territoriale.	
	Urbanisme et développement des territoires	2°Rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'urbanisme et de développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale.	

CONCOURS	SPÉCIALITÉS	ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ	LIEUX DE DÉROULEMENT PRÉVISIONNELS
INTERNE ET 3^e CONCOURS	Administration Générale	Rédaction à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.	<p style="text-align: center;">Site Alsace Parc expo MULHOUSE 120 Rue Lefèbvre 68100 MULHOUSE</p> <p style="text-align: center;">Site Bourgogne Dole Expo Rond-Point des Droits de l'Homme 39100 DOLE</p> <p style="text-align: center;">Site Champagne Le Capitole 68 Avenue du Président Roosevelt 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE</p>
	Analyste	Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à concevoir et à mettre en place une application automatisée dans une collectivité territoriale.	
	Animation	Rédaction à l'aide des éléments d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées	
	Gestion du Secteur Sanitaire et Social	Rédaction à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème sanitaire et social rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.	
	Urbanisme et développement des territoires	Rédaction à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème relatif au secteur de l'urbanisme et du développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale, d'une note faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.	

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20260126-1001-02022026-AI
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

ÉPREUVE(S) D'ADMISSION

Les épreuve(s) orale(s) obligatoires et facultatives d'admission se dérouleront du 22 février au 5 mars 2027 (dates prévisionnelles) dans les conditions suivantes :

CONCOURS	SPÉCIALITÉS	ÉPREUVES D'ADMISSION	DATES PRÉVISIONELLES ET LIEU DE DÉROULEMENT
EXTERNE	Toutes spécialités	<p>1°Un entretien visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, les connaissances administratives générales du candidat et sa capacité à les exploiter, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie.</p> <p>2°Épreuve orale de langue vivante comportant la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat au moment de l'inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, grec, néerlandais, portugais, russe et arabe moderne.</p>	<p>22 au 26 février 2027 Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle 2 allée Pelletier Doisy 54600 VILLERS- LES-NANCY</p>
INTERNE	Toutes spécialités	<p>Entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion. Cet entretien est suivi d'une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un attaché.</p>	<p>1^{er} au 5 mars 2027 Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle 2 allée Pelletier Doisy 54600 VILLERS- LES-NANCY</p>

CONCOURS	SPÉCIALITÉS	ÉPREUVES D'ADMISSION	DATES PRÉVISIONELLES ET LIEU DE DÉROULEMENT
3^e CONCOURS	Toutes spécialités	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience et les compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel, remis par le candidat au moment de l'inscription et établi conformément à un modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales. L'entretien vise ensuite à évaluer, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie	1 ^{er} au 5 mars 2027 Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle 2 allée Pelletier Doisy 54600 VILLERS- LES-NANCY
INTERNE ET 3^e CONCOURS	Toutes spécialités	<u>ÉPREUVE FACULTATIVE D'ADMISSION</u> Épreuve orale de langue vivante d'une durée de quinze minutes comportant la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat au moment de l'inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, grec, néerlandais, portugais, russe et arabe moderne	1 ^{er} au 5 mars 2027 Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle 2 allée Pelletier Doisy 54600 VILLERS- LES-NANCY

Le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle se réserve la possibilité, au regard des éventuelles contraintes matérielles d'organisation et des inscriptions effectives de prévoir d'autres centres d'examens pour accueillir les candidats et veiller au bon déroulement des épreuves. La désignation de ces centres d'examens pourra faire l'objet d'un arrêté complémentaire.

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20260126-1001-02022026-AI
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

ARTICLE 4^e : MODALITÉS DE PRÉ-INSCRIPTION

La pré-inscription à ces concours se fera **du 10 MARS au 15 AVRIL 2026 inclus, 23H59 dernier délai** (heure métropolitaine).

Les candidats pourront se préinscrire par l'intermédiaire du portail national Concours Territorial : <https://www.concours-territorial.fr>, puis sélectionner le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle puis « S'inscrire ».

Les candidats pourront y saisir leurs données pour ainsi effectuer leur pré-inscription auprès du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle selon les dates et heures mentionnées ci-dessus.

Cette pré-inscription **ne sera considérée comme inscription définitive qu'au moment de la validation en ligne de l'inscription par le candidat.**

La pré-inscription sur internet est individuelle.

Les candidats ne disposant pas d'un accès internet pourront se préinscrire au Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle (pendant les horaires d'ouverture) qui mettra à leur disposition un point d'accès internet pendant la période de préinscription.

Les demandes de dossiers de candidature pourront également être adressées par écrit auprès du service concours opérationnel du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle (par courrier à l'adresse : 2 allée Pelletier Doisy – BP 340, 54602 VILLERS LES NANCY CEDEX ou par l'envoi d'un formulaire renseigné sur le site internet du Centre de gestion «<https://54.cdgplus.fr>» : rubrique « *Écrire au Centre de gestion* » > « *Je suis agent d'une collectivité, un candidat, un particulier, un partenaire du CDG* » sous le thème : « *CONCOURS : inscriptions* »).

ARTICLE 5^e : VALIDATION EN LIGNE, DÉPÔT DE PIÈCES JUSTIFICATIVES, CLÔTURE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **23 AVRIL 2026, 23H59 dernier délai** (heure métropolitaine).

Le candidat devra, à partir de son espace sécurisé, valider son inscription. Pour ce faire, il devra impérativement cocher la case « J'ai lu, j'approuve et je signe mon formulaire d'inscription » puis cliquer sur le rectangle vert « Valider mon inscription ». ». Le candidat pourra, dans le même temps, déposer de manière dématérialisée les pièces justificatives requises.

En l'absence de validation en ligne de l'inscription dans les délais (soit au plus tard le 23 AVRIL 2026, 23h59 dernier délai), la pré-inscription en ligne sera annulée. **Seule cette validation en ligne via l'espace candidat sera prise en compte.**

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20260126-1001-02022026-AI
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

Entre la date de clôture et le jour des premières épreuves, soit le jeudi 19 NOVEMBRE 2026, le candidat pourra déposer toute pièce sur son espace sécurisé.

Tout dossier d'inscription qui ne serait qu'une capture d'écran d'une page de la préinscription, d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié sera rejeté.

ARTICLE 6° : CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Les candidats en situation de handicap souhaitant bénéficier des aménagements prévus par la réglementation pourront en faire la demande lors de leur inscription. Ils devront produire à l'appui un certificat médical fourni avec le dossier d'inscription, renseigné par un médecin agréé différent du médecin traitant du candidat, qui vérifie les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap. Il précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation. Les aides et aménagements sollicités ne doivent pas être disproportionnés au regard des moyens, notamment matériels et humains, dont dispose le Centre de gestion.

Ce certificat médical doit être établi 6 mois maximum avant le déroulement des épreuves (soit le **19 MAI 2026**) et fourni au plus tard 6 semaines avant le début de l'épreuve écrite.

La date limite de dépôt du certificat médical dans l'espace sécurisé ou d'envoi postal est fixée au **08 OCTOBRE 2026 23H59 (date du cachet de la Poste ou d'un autre prestataire faisant foi)**.

Le coût de la consultation médicale incombe au Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle. La prise en charge sera limitée à une consultation par candidat et par concours.

Les aménagements mis en place seront rappelés dans la convocation. Il revient au candidat d'en vérifier la conformité avec sa ou ses demandes formulées lors de son inscription.

ARTICLE 7^e : DEMANDES DE MODIFICATIONS

PÉRIODES	MODIFICATION(S) POSSIBLE(S)	MODALITÉ(S) DE MODIFICATION
<p>Jusqu'à la fin de la période de pré-inscription <i>(jusqu'au 15 avril 2026 23H59 dernier délai, heure métropolitaine)</i></p>	<p>Toutes</p>	<p>- Annuler la préinscription sur le portail national « concours-territorial.fr »,</p> <p>ET</p> <p>- Procéder à une nouvelle inscription en ligne.</p>
<p>De la fin de la période de préinscription jusqu'à la date limite de validation de l'inscription <i>(entre le 16 avril 2026 et jusqu'au 23 avril 2026, 23H59 dernier délai, heure métropolitaine)</i></p>	<p>- type de concours ; (Externe, Interne ,3^e concours)</p> <p>- spécialité ;</p>	<p>- Saisir une fiche sur le site internet du Centre de gestion «https://54.cdgplus.fr»: rubrique « <i>Écrire au Centre de gestion</i> » > « <i>Je suis agent d'une collectivité, un candidat, un particulier, un partenaire du CDG</i> » sous le thème : « <i>CONCOURS : inscriptions</i>».</p> <p>OU</p> <p>- Envoyer un courrier postal.</p>
<p>À tout moment</p>	<p>Coordonnées personnelles</p>	<p>Se connecter à l'espace sécurisé sur le site internet du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle «https://54.cdgplus.fr» : rubrique « JE SOUHAITE INTÉGRER LA FPT » puis « Calendrier, inscriptions, résultats, espace sécurisé » puis « Connexion espace sécurisé » en cliquant sur « Modifier mes coordonnées ».</p>
<p>Au-delà de la date de clôture des inscriptions <i>(soit à partir du 24 avril 2026, 00H00 dernier délai, heure métropolitaine)</i></p>	<p>Aucune autre modification que celle relative aux coordonnées personnelles ne sera acceptée.</p>	<p>-</p>

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20260126-1001-02022026-AI
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

ARTICLE 8^e : ADMISSION À CONCOURIR

L'admission des candidats à se présenter aux épreuves repose sur :

- l'exactitude des renseignements demandés et qu'ils ont fournis ;
- la transmission de l'ensemble des pièces demandées et qu'ils ont jointes et signées ;
- le respect des conditions à remplir pour se présenter au concours auquel ils se sont inscrits.

Par conséquent, en cas de déclaration inexacte de leur part et/ou de non-conformité de leur dossier et/ou de non-respect des conditions à remplir pour se présenter au concours auquel ils se sont inscrits, ils seront invités à régulariser leur situation.

S'ils restent dans l'incapacité de régulariser leur situation dans le délai requis ou si les pièces complémentaires fournies ne permettent pas de vérifier qu'ils remplissent bien les conditions requises pour se présenter, leur candidature sera rejetée, même après avoir passé les épreuves, et ils seront radiés de la liste des candidats admis à se présenter qui fera l'objet d'un arrêté modificatif.

ARTICLE 9^e : ESPACE SÉCURISÉ

Lors de leur inscription en ligne sur le site internet du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle, les candidats obtiennent des codes confidentiels sous la forme d'un code utilisateur et d'un mot de passe. À l'aide de ces codes les candidats devront se connecter à leur espace sécurisé sur le site internet du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle « <https://54.cdgplus.fr> » rubrique « JE SOUHAITE INTÉGRER LA FPT » puis « Calendrier, inscriptions, résultats, espace sécurisé » puis « Connexion espace sécurisé » afin de :

- suivre la bonne réception de leur dossier d'inscription par le service concours opérationnel du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle, qui par conséquent ne délivre aucun accusé de réception aux candidats ;
- consulter l'avancée de leur dossier ;
- télécharger et imprimer leur convocation à l'épreuve d'admissibilité. Les convocations seront disponibles dans leur espace sécurisé environ 15 jours avant la date de l'épreuve. Aucune convocation ne sera envoyée par voie postale ;
- prendre connaissance de la date, de l'horaire de passage ainsi que du lieu de l'épreuve d'admission. Les informations seront consultables dans leur espace sécurisé, dans le menu « *Épreuves* », au moins 15 jours avant le début de l'épreuve;
- télécharger leur attestation de présence aux différentes épreuves environ 15 jours après le déroulement de celles-ci ;
- consulter les résultats d'admissibilité ;
- consulter les résultats d'admission ;
- demander et obtenir la version PDF de leur(s) copie(s).

Un courriel invitera les candidats à prendre connaissance de ces informations lorsqu'elles auront été transférées dans leur espace sécurisé.

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20260126-1001-02022026-AI
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

Le défaut de réception de la convocation ne saurait engager la responsabilité de l'administration. Ainsi, si un candidat n'a pas reçu sa convocation dans son espace sécurisé 5 jours avant la date de l'épreuve, il lui appartient de contacter le service concours opérationnel du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

ARTICLE 10^e : CONDITIONS D'ACCÈS ET RÈGLEMENT DU CONCOURS

Les conditions d'accès, la nature des épreuves et le règlement des concours sont consultables dans la brochure des concours sur le site internet « <https://54.cdgplus.fr> » rubrique « JE SOUHAITE INTÉGRER LA FPT » puis « S'inscrire à un concours » puis « Brochures d'information ». Tout renseignement complémentaire pourra être communiqué sur simple demande adressée au service concours opérationnel du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

Le candidat devra se conformer au « règlement et consignes » détaillé dans son formulaire d'inscription.

ARTICLE 11^e : DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le Président du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par voie postale ou par l'application «*Télérecours citoyens*» accessible à partir du site <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 12^e : PUBLICITÉ

Le Directeur du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle,
- publié au recueil des actes administratifs du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

Ampliation de cet arrêté sera adressée à Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des Centres de gestion coordonnateurs signataires de la convention d'organisation de ces concours, ainsi qu'à Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des Centres de gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute Marne, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Saône-et-Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort.

Fait à VILLERS-LES-NANCY, le 26 JANVIER 2026

Pour le Président et par délégation
Le Directeur,




Alain FAIVRE

Bordereau de signature

[286215] - 2026-01-26 - ARRETE
OUVERTURE ATTACHE 2026 - EAC -
Concours et examens

Accuse de réception en préfecture
054-285400032-20260126-1001-02022026-AI
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception en préfecture : 02/02/2026

Signataire	Date	Annotation
Application webservice_multigest@eric.fr	30/01/2026	Action : Visa Le document "Parapheur du Directeur CDG_001.docx" du dossier GED "2026-01-26 - ARRETE OUVERTURE ATTACHE 2026 - EAC - Concours et examens" a été soumis par FAIVRE Alain le 30/01/2026 08:22:02 pour une signature électronique.
Alain FAIVRE	30/01/2026	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Alain FAIVRE</u> (Directeur , CTRE DEP GESTION FONCTION PUB TERRITORIALE) , émis par <u>Certinomis - Prime CA G2</u> , valide du 02 mai 2024 à 10:58 au 02 mai 2027 à 10:58.
		Action : Fin de circuit

Dossier de type : CDG54 // Directeur